

## La violence et le travail du sexe

Bien que la violence soit une préoccupation pour plusieurs travailleuses et travailleurs du sexe, ce n'est certainement pas le cas pour tous. Plusieurs travailleuses et travailleurs du sexe rejettent la notion voulant que le travail du sexe soit fondamentalement violent, et ils attribuent le niveau disproportionnellement élevé de violence associée à l'industrie du sexe à sa stigmatisation et sa criminalisation. Par souci de clarté, nous définissons la violence, et en particulier la violence fondée sur le sexe de la personne, à l'instar des Nations Unies, comme « tout acte de violence fondée sur le sexe qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des souffrances physiques, sexuelles ou mentales aux femmes, y compris la menace de tels actes, de contrainte ou de privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». En termes pratiques, cette définition indique que la violence peut notamment inclure la violence verbale, l'agression sexuelle, les traumatismes émotionnels, le vol, la détention et même le meurtre<sup>64</sup>.

D'emblée, nous devons dissiper deux suppositions importantes en ce qui concerne le travail du sexe et la violence. La première est que « bien que le travail du sexe soit reconnu comme étant dangereux, il n'est pas fondamentalement violent, et la majorité des transactions dans le commerce du sexe se déroulent sans incident »<sup>2,13,34,50</sup>. Certains chercheurs maintiennent que « la majorité des actes violents [contre les travailleuses et travailleurs du sexe] semblent être surestimés empiriquement et imprécis théoriquement »<sup>50</sup>. Cela ne veut pas dire que la violence n'est pas une préoccupation importante, mais plutôt que des recherches supplémentaires doivent être effectuées pour mieux comprendre quels sont les travailleuses et travailleurs du sexe qui sont particulièrement vulnérables à la violence, quels sont les facteurs contextuels qui rendent des travailleuses et travailleurs vulnérables (par exemple, le lieu de travail, la race ou le sexe de la personne) et qui commettent ces actes de violence. Ce sont là des aspects importants de notre étude nationale sur le travail du sexe. Nous recueillons ces informations dans l'espoir d'influencer positivement les lois et les politiques qui peuvent avoir une incidence sur la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs du sexe. Qu'une travailleuse ou un travailleur du sexe ait été victime de violence ou non, la menace de violence demeure néanmoins une réalité dans la vie d'un grand nombre de travailleuses et travailleurs du sexe<sup>58</sup>. Plusieurs trouvent que la vigilance constante nécessaire pour assurer leur sécurité est « très éprouvante sur le plan physique et émotionnel »<sup>24, 34</sup>.

La deuxième supposition courante est que les travailleuses et travailleurs du sexe (surtout ceux qui travaillent dans la rue) sont en quelque sorte responsables de la violence qu'ils subissent, ou qu'ils la « méritent », parce qu'ils acceptent de se placer dans une situation dangereuse. Cette approche consistant à blâmer la victime ne tient pas compte des facteurs structurels comme les conditions sociales, économiques et politiques qui façonnent les comportements individuels, mais sur lesquels l'individu n'exerce généralement pas de contrôle. Par exemple, les politiques économiques mondiales qui encouragent la sous-traitance, la réduction des effectifs, et la spécialisation des emplois, ou l'érosion des systèmes de soutien importants comme les soins de santé universels et l'assurance-emploi dans l'intérêt d'assurer des profits plus élevés aux sociétés

et au gouvernement déterminent les comportements individuels et laissent certaines personnes vulnérables à la victimisation. Les lois pénales, ainsi que l'exécution de ces lois, placent plusieurs travailleuses et travailleurs du sexe dans des situations dangereuses, peu importe leurs choix personnels et leurs comportements<sup>61</sup>. En outre, en raison du manque d'opportunités et de services adéquats, y compris des logements abordables, des emplois bien rémunérés, des programmes de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes et la pension alimentaire pour les enfants, certaines personnes (plus souvent des femmes) sont obligées de s'adonner à la vente de services sexuels<sup>95</sup>. Cela signifie que le travail dans l'industrie du sexe devient une option raisonnable avec des avantages tangibles pour celles et ceux qui ne bénéficient pas de l'argent, de l'éducation, des opportunités ou des systèmes de soutien social dont ils auraient besoin pour subvenir à leurs besoins<sup>81</sup>.

### **Que savons-nous à propos des travailleuses et travailleurs du sexe qui sont les plus touchés par la violence ?**

L'impact de la violence sur les travailleuses et travailleurs du sexe n'est pas toujours le même. Les chercheurs s'entendent généralement pour dire que le travail du sexe dans la rue est beaucoup plus violent que le travail du sexe à l'intérieur, une notion qui est appuyée par les données préliminaires issues de notre étude nationale<sup>20,34,52,63,64,70</sup>. Certains, toutefois, croient qu'il est possible que le type de violence dont est victime une travailleuse ou un travailleur du sexe varie en fonction de son lieu de travail. En particulier, les personnes qui travaillent dans la rue semblent être plus vulnérables à la violence physique et verbale, tandis que celles qui travaillent à l'intérieur pourraient être davantage des victimes de violence sexuelle<sup>24</sup>. Ce que ces conclusions préliminaires indiquent, c'est qu'il est nécessaire d'effectuer davantage de recherches qui permettraient d'appuyer ou de réfuter ces allégations. C'est d'ailleurs un des principaux objectifs de notre étude nationale.

De plus, malgré l'absence de données précises sur l'incidence de la violence vécue par les femmes des Premières nations, des femmes métisses ou des femmes inuites travaillant dans l'industrie du sexe, il est raisonnable de supposer qu'elles sont plus exposées à la violence que les autres travailleuses et travailleurs du sexe. C'est du moins la conclusion que l'on peut tirer en raison du taux de violence contre ces femmes dans la population en général où elles sont trois fois plus susceptibles d'être victimes d'une agression violente que les autres femmes dans la population générale qui ne font pas partie des Premières Nations, des Métis ou des Inuits<sup>88</sup>. Enracinée dans notre histoire coloniale, cette violence est indissociablement liée à ce que vivent certaines de ces femmes qui travaillent dans l'industrie du sexe aujourd'hui comme l'explique Andrea Smith : « Parce que les corps indiens sont 'sales', il est acceptable de les abuser sexuellement et de les violer, et le viol des corps qui sont considérés comme naturellement impurs ou sales ne compte simplement pas. Typiquement, les policiers et les fournisseurs de services n'ont pas tendance à croire les travailleuses et travailleurs du sexe lorsque ceux-ci affirment avoir été violés, car la société dans son ensemble considère les corps des travailleuses

et travailleurs du sexe indignes du droit absolu à l'intégrité du corps humain et susceptibles d'être violés en tout temps. »

### *Situation des personnes qui travaillent dans la rue*

- Puisque le travail du sexe est si profondément stigmatisé, les travailleuses et travailleurs du sexe ne sont généralement pas les bienvenus dans les quartiers résidentiels et dans les zones commerciales très achalandées. Par conséquent, ils sont obligés de s'installer dans les parcs industriels ou dans d'autres zones marginalisées des villes ou des villages. Comme on l'a mentionné ailleurs dans cette étude, ces endroits sont des environnements non sécuritaires pour les travailleuses et travailleurs du sexe, car 1) ils ne sont pas patrouillés régulièrement par la police ; 2) il y a un manque d'éclairage et d'installations sanitaires appropriés, et ; 3) ils sont souvent éloignés des services sociaux importants, notamment les refuges et les échanges de seringues, ce qui n'aide pas les travailleuses et les travailleurs à maintenir une structure minimale de sécurité<sup>75,76</sup>. Pour toutes ces raisons, les travailleuses et travailleurs du sexe sont souvent considérés comme des proies faciles par les criminels violents.
- Bien que l'on suppose souvent que les femmes sont particulièrement susceptibles d'être la cible d'attaques violentes, des recherches indiquent que les femmes ne sont pas statistiquement plus susceptibles que les hommes ou les travailleuses et travailleurs du sexe transgenres d'être victimes de violence ou de vol au travail. Cependant, les femmes pourraient effectivement être plus susceptibles d'être violées<sup>95</sup>. En dépit du fait que des recherches supplémentaires sont requises pour valider ces résultats, il existe une corrélation évidente entre le travail du sexe, la violence et le sexe des personnes.
- L'« itinérance absolue » et les problèmes attribuables à la consommation d'alcool et de drogues de plusieurs personnes qui travaillent dans la rue sont étroitement associés à la violence, car dans les deux cas ils peuvent pousser ces travailleuses et travailleurs à se livrer en désespoir de cause à des activités à risque (par exemple, accepter d'aller avec des clients qu'ils devraient normalement éviter parce qu'ils ont besoin d'argent, d'un abri ou de drogues)<sup>75,76</sup>. Plus particulièrement, « le lien observé entre l'itinérance et la probabilité accrue d'être victime de viol et de violence physique souligne la nécessité de trouver des réponses sur le plan structurel qui permettent de mettre l'accent sur la pauvreté et les besoins en logement, y compris des modèles novateurs de logements supervisés qui ont une perspective de réduction des méfaits »<sup>75,76</sup>.
- Les lois sur la prostitution au Canada et ailleurs (en particulier la loi sur la communication) ont fait en sorte que les travailleuses et les travailleurs de rue n'ont vraiment pas l'occasion de fixer les modalités des transactions sexuelles (p. ex., les services que la personne est disposée à fournir ou le prix qu'elle facturera). Ainsi, des clients insatisfaits pourraient être plus susceptibles de réagir violemment lorsqu'ils sont déçus. En raison de ces lois, il est plus difficile pour les travailleuses et les travailleurs de rue de faire une évaluation du client et de se fier à leur intuition pour déterminer si le client représente une menace potentielle<sup>68</sup>.

- Un grand nombre de travailleuses et travailleurs du sexe, en particulier ceux qui travaillent dans la rue, affirment avoir été victimes de violence aux mains des policiers qui étaient, jusqu'à tout récemment, responsables du maintien des lois sur la communication, le proxénétisme et les maisons de prostitution. Par exemple, il est rapporté par des travailleuses et travailleurs du sexe que les policiers ont souvent recours à « l'usage excessif de la force physique, aux déplacements forcés et à l'abandon subséquent dans des régions isolées, ainsi qu'à des relations sexuelles forcées pour éviter d'avoir à payer une amende ou d'être arrêtés<sup>15,66,74</sup>. »
- Par contre, plusieurs travailleuses et travailleurs du sexe ne signalent pas les incidents violents aux policiers parce qu'ils sont convaincus qu'ils ne feront rien<sup>2, 10</sup>. Malheureusement, cela signifie que les délinquants violents restent souvent impunis et continuent de commettre des actes de violence, en particulier contre les travailleuses et travailleurs de rue qui sont fortement stigmatisés.
- En raison du racisme enraciné dans la société canadienne à l'égard des femmes des Premières nations, des femmes métisses et des femmes inuites, celles-ci sont représentées de façon disproportionnée dans l'industrie du sexe, en particulier en ce qui a trait au travail dans la rue<sup>7,58</sup>. De plus, les femmes des Premières nations, les femmes métisses et les femmes inuites qui travaillent dans la rue sont plus susceptibles que les femmes blanches d'être blessées, portées disparues ou assassinées dans des endroits comme le centre-est de Vancouver ou le long de l'autoroute qu'on a baptisée « la route des pleurs » (l'autoroute 16, située dans le nord de la Colombie-Britannique, près de Prince Rupert)<sup>16,86,92</sup>.
- Tout comme le racisme joue un rôle dans la violence dont sont victimes des travailleuses et travailleurs du sexe, la discrimination fondée sur le sexe y contribue également. Selon les données préliminaires de notre étude nationale, par exemple, les personnes qui se présentent comme des femmes sont plus susceptibles d'être victimes de violence que les personnes qui se présentent comme des hommes. De plus, certaines études ont démontré que les personnes trans, en particulier les femmes trans, sont plus exposées à la violence que les travailleuses et travailleurs cissexuels (c'est-à-dire les personnes dont le sexe biologique et l'identité sexuelle sont les mêmes). Cela est dû au fait que travailler dans l'industrie du sexe ne fait qu'exacerber la stigmatisation et la discrimination qu'éprouvent déjà plusieurs personnes trans au sein de la société canadienne<sup>61</sup>. Par exemple, une étude indique que les acheteurs de services sexuels qui n'avaient pas l'intention d'acheter ces services d'une personne trans pourraient se sentir « trompés » lorsqu'ils s'en rendent compte, le cas échéant. Dans ces circonstances, certains acheteurs peuvent réagir de façon agressive ou violente<sup>95</sup>. Cela se produit plus fréquemment dans le cas des femmes trans qui travaillent dans l'industrie du sexe, c'est-à-dire des mâles biologiques qui se présentent comme des femmes. Ces travailleuses auront donc tendance à choisir des bars ouverts aux travailleuses trans ou à travailler chez elles afin d'éviter ce genre de discrimination. Cependant, des recherches plus approfondies sont nécessaires pour nous

permettre de cerner les préoccupations en matière de santé et de sécurité des travailleuses et travailleurs du sexe trans au sein de différentes collectivités et entre celles-ci.

### *Situation des personnes qui travaillent à l'intérieur*

- Des recherches canadiennes et internationales ont démontré à maintes reprises que les personnes qui travaillent à l'intérieur sont beaucoup moins susceptibles d'être victimes de violence que les personnes qui travaillent dans la rue. Bien que cela dépende en grande partie sur leur lieu de travail particulier (p. ex., à la maison, dans un salon de massage, dans un club d'effeuillage ou dans une agence d'escorte), les études mentionnent que 60 % à 80 % des personnes qui travaillent à l'intérieur disent ne jamais avoir été victime de violence dans leur milieu de travail <sup>55,34,36,51,70</sup>.
- Selon certaines recherches, les personnes qui travaillent à l'intérieur pourraient être plus susceptibles d'être victimes de viol ou de tentative de viol parce que le travail se déroule derrière des portes closes où il y a moins de témoins des actes de violence<sup>20</sup>. Cependant, des recherches effectuées dans les « bordels » aux États-Unis soulignent le peu de violence qui se produit dans les milieux de travail réglementés en raison de l'importance accordée à la sécurité dans ces établissements (p. ex., la sélection des clients, des tests périodiques d'ITS et l'installation de dispositifs de sécurité comme des boutons d'alarme)<sup>34</sup>.
- Les personnes qui travaillent à l'intérieur, en particulier celles qui travaillent dans des bars d'effeuilleuse, se heurtent aux mêmes problèmes de violence verbale que celles qui travaillent à l'extérieur, et ce, malgré le statut plus élevé dont elles semblent profiter au sein de l'industrie du sexe<sup>6</sup>.
- Certaines personnes qui travaillent à l'intérieur disent être en mesure de mettre en œuvre des stratégies de sécurité importantes qui sont moins disponibles pour les travailleuses et travailleurs de rue parce qu'ils ont peu de contact direct avec les services policiers. Parmi ces stratégies de sécurité, mentionnons notamment :
  - la possibilité de se faire payer à l'avance et de cacher l'argent ;
  - la possibilité d'avoir des amis, des colocataires, des gardes du corps ou des gestionnaires sur place qui peuvent aider à assurer leur sécurité ;
  - la possibilité de négocier les termes de la transaction par téléphone avant la rencontre et d'obtenir de l'aide lorsqu'il y a un différend ;
  - la possibilité de mieux évaluer le caractère des clients, que ce soit en ligne, par téléphone ou à la porte, ou par l'intermédiaire d'un gestionnaire ;
  - la possibilité d'imputer une plus grande responsabilité aux clients qui paient par carte de crédit<sup>55,68</sup>.
- Les personnes qui travaillent sous les ordres d'un gestionnaire ou d'une personne qui est responsable d'assurer la direction et la coordination des activités dans le lieu de travail, notamment la formation, l'embauche, la surveillance, la discipline et l'établissement de normes de travail pour les travailleuses et travailleurs du sexe, pourraient être celles qui

sont le plus en sécurité, surtout dans un environnement décriminalisé, car, selon Abel et Fitzgerald<sup>1</sup>, les personnes qui travaillent dans les agences d'escortes et les salons de massage sentent qu'il y a des politiques et des lois en place pour les protéger, ont davantage confiance que les policiers donneront suite à leurs plaintes et profitent de la présence de collègues et de caméras sur place pour s'assurer que les clients se comportent correctement<sup>34</sup>.

### **Qui est responsable des actes de violence à l'endroit des travailleuses et travailleurs du sexe ?**

Afin de dissiper bon nombre de mythes et d'idées fausses, il est important de reconnaître que ce ne sont pas les clients, la majorité desquels sont de sexe masculin, qui sont seuls responsables des actes violents contre les travailleuses et les travailleurs du sexe. Parmi les clients de sexe masculin qui sont coupables d'actes de violence, il est probable qu'un nombre relativement restreint d'hommes se présentant comme clients sont en fait des récidivistes responsables d'un nombre élevé de crimes violents contre les travailleuses et travailleurs du sexe<sup>4, 50</sup>. La condamnation très médiatisée de Robert Pickton en Colombie-Britannique en 2007 en est la preuve. Toutefois, on doit mentionner qu'il y a bien d'autres personnes qui peuvent être responsables d'actes de violence contre les travailleuses et travailleurs du sexe, notamment les partenaires romantiques, les gestionnaires ou les proxénètes, les proches, les trafiquants de drogue, les criminels opportunistes (voleurs), les policiers et parfois même d'autres travailleuses et travailleurs du sexe<sup>15, 21, 39</sup>. Notre projet de recherche national vise à faire la lumière sur cette question en déterminant quelles sont les personnes les plus susceptibles d'agir de manière violente à l'égard des travailleuses et travailleurs du sexe, et pour quelles raisons elles agissent ainsi.